GEORGES D'AMBOISE ARCHEVÊQUE DE ROUEN ET LÉGAT *A LATERE* (1493-1510)

PAR

FRANÇOISE JANIN

diplômée d'études approfondies

INTRODUCTION

Si curieux que cela puisse paraître, Georges d'Amboise (1460-1510) n'a jamais suscité d'étude sérieuse. Il est pourtant, dans la France du début des Temps modernes, l'un des plus importants personnages sur le plan politique, et le premier au sein de l'Église. « Principal ministre » de Louis XII, archevêque de Rouen, cardinal, légat a latere: la liste de ses dignités et fonctions est longue. Dans l'attente d'une biographie complète, la présente étude est concentrée sur l'apogée de la carrière ecclésiastique de Georges d'Amboise. En 1493-1494, il devient archevêque de Rouen, accédant ainsi au plus riche bénéfice du royaume. En 1498, il est cardinal. En 1501, Alexandre VI lui octroie la légation de France. En 1503, le ministre de Louis XII se présente par deux fois à l'élection pontificale, sans succès cependant. Jules II, le nouveau pape, proroge sa légation de France en y ajoutant celle d'Avignon; le cumul est exceptionnel. Jusqu'à sa mort, Georges d'Amboise reste le premier ecclésiastique de France.

SOURCES

La recherche a deux aspects : elle porte d'une part sur l'archevêque de Rouen et d'autre part sur le légat a latere. Dans le premier cas, les archives se trouvent presque entièrement aux Archives départementales de la Seine-Maritime. La série G (clergé séculier) est la plus riche sur Georges d'Amboise : registre des délibérations capitulaires, comptes de l'archevêché et autres pièces éparses. Les séries H (clergé régulier) et B (registres de l'Échiquier) ont aussi été utilisées. Les Archives municipales de Rouen, les Archives nationales et les Archives Vaticanes complètent certaines lacunes.

Les archives ayant trait aux légations de Georges d'Amboise sont infiniment plus dispersées. Les fonds anciens de la Bibliothèque nationale de France, de l'Institut, des Bibliothèques municipales de Carpentras, Rouen, Auxerre, Tours, se sont révélés riches de renseignements; y ont été notamment retrouvées les bulles de facultés obtenues par Georges d'Amboise en 1501. Les fonds des parlements de Paris (aux Archives nationales) et de province (aux Archives départementales de la Haute-Garonne, de la Gironde, de l'Isère et de la Côte-d'Or) ont fait l'objet de recherches, afin de comprendre le fonctionnement institutionnel de la légation de France. Les fonds de certaines Archives municipales (celles de Dijon, de Lyon, de Rouen notamment) ont été dépouillés. Enfin, les Archives départementales de Vaucluse et les Archives municipales d'Avignon ont permis de mieux connaître la légation de Georges d'Amboise à Avignon.

PREMIÈRE PARTIE ITINÉRAIRE D'UN PRÉLAT HEUREUX

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE ET FORMATION

La maison d'Amboise jusqu'au xve siècle. – La maison d'Amboise remonte au début du XI siècle. L'un de ses membres prend part à la première croisade. La branche aînée s'éteint au XIII siècle. L'héritage des d'Amboise passe à une branche cadette qui se scinde elle-même en deux. La première lignée s'éteint en 1470 et la seconde, celle de Georges d'Amboise, en 1656.

La branche cadette de la maison d'Amboise au XIIII siècle. – C'est de la branche cadette qu'est issu Pierre d'Amboise. Marié en 1428 à Anne de Bueil, il en a dixsept enfants, dont Georges. Après avoir été en faveur à la cour de France, il s'attire la disgrâce de Louis XI pour avoir participé à la guerre du Bien public et entraîne avec lui ses fils Charles et Louis dans la défaveur. Ce n'est qu'après sa mort (1473) que la maison d'Amboise rentre dans les bonnes grâces du souverain. Les documents permettent de retracer la biographie des seize frères et sœurs de Georges d'Amboise.

Les débuts de Georges d'Amboise (1460-vers 1483). – Georges d'Amboise, très jeune au moment de la disgrâce encourue par son père, n'en subit pas le préjudice. Au contraire, lorsque la maison retrouve la place qui était la sienne à la cour, il est juste en âge d'en profiter. Grâce au régime instauré par la Pragmatique Sanction de Bourges, il est à dix-sept ans abbé de Grandselve. En 1482, il est élu archevêque de Narbonne. Le pape s'opposant à cette élection, il doit se contenter de l'évêché de Montauban, dont il prend possession en 1484. Dans le même temps, il devient aumônier du roi.

CHAPITRE II

LE FIDÈLE DE LOUIS D'ORLÉANS (VERS 1483-1498)

Heurs et malheurs. – La rencontre vers 1483 de Louis II d'Orléans, futur Louis XII, est déterminante dans la carrière de Georges d'Amboise. La vie du jeune prélat est désormais liée à celle du prince du sang. A la mort de Louis XI, Anne et Pierre de Beaujeu sont régents et gouvernent en attendant que le jeune roi Charles VIII soit assez expérimenté pour assumer seul la tâche qui lui incombe. A cause de leur participation à la Guerre folle, Georges d'Amboise et Louis d'Orléans sont successivement emprisonnés.

La faveur revenue... et la défaveur. – Vers 1491, la faveur revient grâce à l'affirmation croissante de Charles VIII sur le plan politique et à l'effacement des régents. En 1492, Georges d'Amboise devient archevêque de Narbonne. En 1493, l'archevêque de Rouen meurt. Bien qu'élu par le chapitre normand et soutenu par le roi, Georges d'Amboise patiente plusieurs mois avant de pouvoir entrer en possession du siège en 1494, le pape ayant longuement refusé de ratifier l'élection. En même temps, il devient lieutenant du gouverneur de Normandie, qui n'est autre que Louis d'Orléans.

CHAPITRE III

LE « PRINCIPAL MINISTRE » (1498-1510)

Premières mesures et décisions (1498-1500). – Charles VIII meurt accidentellement le 7 avril 1498 à Amboise. Louis d'Orléans, premier dans l'ordre de succession, monte alors sur le trône. Les premières années du règne sont fertiles en ordonnances et édits, notamment dans le domaine judiciaire. On n'apprécie que très mal encore le rôle de Georges d'Amboise au cours de cette période.

L'ascension (1500-1503). – Georges d'Amboise, cardinal depuis la fin de 1498, gouverne le Milanais conquis par les armées françaises en 1500. Il devient légat a latere dans le royaume de France en 1501. En 1503, après la mort d'Alexandre VI, il se présente à l'élection pontificale mais échoue. Pie III, le nouveau pape, meurt très vite. Georges d'Amboise, à nouveau candidat, est une fois de plus évincé; Julien Della Rovere accède au pontificat sous le nom de Jules II. C'est la fin de l'ascension de Georges d'Amboise.

La « stagnation » des dernières années (1503-1510). – Entre 1503 et 1510, Georges d'Amboise semble partout présent dans la politique menée par le roi de France. Il joue notamment un rôle capital dans la conduite des guerres d'Italie.

Mort de Georges d'Amboise. – Georges d'Amboise meurt à Lyon le 25 mai 1510. Il laisse deux testaments. Le premier est écrit ; il date de 1509. Le second, ce sont les dernières volontés exprimées sur son lit de mort par le prélat. Tous deux se complètent.

Georges d'Amboise et ses contemporains. – Les témoignages, tant écrits que figurés, mettent en lumière la sagesse. la prudence et la loyauté de Georges d'Amboise. Ils émanent de personnes proches et dépendantes du pouvoir royal, et donc favorables à Georges d'Amboise. Leur valeur n'en reste pas moins réelle.

156 THÈSES 1996

DEUXIÈME PARTIE L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN (1493-1510)

CHAPITRE PREMIER

LE DIOCÈSE LE PLUS RICHE DE FRANCE

Rouen, capitale de la Normandie. – Héritière d'un passé parfois tumultueux, la ville de Rouen est à la fin du XV^e siècle une cité économiquement prospère, célèbre pour la pratique de ses industries traditionnelles (draperie, bonneterie). Sa population en fait la deuxième ville du royaume, loin derrière Paris, il est vrai.

Le fief de Georges d'Amboise. – Après une prise de possession délicate due à l'opposition du pape, Georges d'Amboise devient pleinement maître du fief de l'archevêque de Rouen (qui relève directement du roi). L'aveu et dénombrement qu'il en fait en 1501 détaille très précisément les terres et seigneuries qu'il détient, principalement situées à Rouen, Dieppe, Gaillon et Pontoise, les droits qui lui sont dus et les noms de ses vassaux. En deux occasions, Georges d'Amboise cherche à modifier ou à agrandir son fief. A Gaillon, le prélat acquiert un lieu-dit, le Lieu-Dieu, par échange contre une portion de son domaine (1504-1505). Par ailleurs, il achète le domaine de Vigny et se fait octroyer par le roi les droits de haute, moyenne et basse justice qui en dépendent (1504).

Les revenus de l'archevêché. – Les recettes liées au siège archiépiscopal de Rouen sont élevées. L'étude des comptes montre qu'elles varient entre 15 000 et 19 000 livres tournois par an. Quant aux dépenses, elles sont très importantes puisque leur valeur annuelle moyenne est de 16 000 livres tournois. Elles ne sont pas représentatives des frais auxquels doit en principe faire face un archevêque. En effet, elles sont gonflées par le coût des constructions que fait entreprendre Georges d'Amboise dans son diocèse (représentant en moyenne 52 % du total).

CHAPITRE II

GEORGES D'AMBOISE, LE CLERCÉ ET LES FIDÈLES

Le clergé séculier normand. – Le clergé séculier normand est, si l'on excepte l'archevêque de Rouen, dominé par le chapitre Notre-Dame de Rouen; ce dernier est composé de cinquante et un membres, dont l'archevêque. Par ailleurs, le clergé rural et urbain est bien développé.

L'administration archiépiscopale. – L'administration archiépiscopale est une machine lourde mais bien rodée. L'hôtel de l'archevêque est un organe informel dont on n'a que peu de traces; Jacques de Castignolles, dont on aura l'occasion de reparler, s'en occupe. Le groupe vicarial, composé d'un vicaire général et d'un ou deux vicaires, est très proche de l'archevêque, et a la responsabilité du bon fonctionnement de l'administration. Les tribunaux temporel et spirituel de la cour archiépiscopale dépendent de lui. Georges d'Amboise, sans cesse par monts et par vaux, n'y apporte aucune modification. La marque qu'il laisse de son passage ne peut donc se comprendre que par la connaissance des collaborateurs qu'il nomme.

Les collaborateurs de Georges d'Amboise. — Cinq proches collaborateurs peuvent être dénombrés. Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen et de Fécamp, est l'un des grands personnages de Normandie, d'autant plus que son frère Thomas est général des finances de la province. Jean Masselin et Étienne Haro sont Rouennais d'origine. Le premier, auteur du Journal des états généraux de 1484, est le doyen du chapitre; sa mort survient en 1500. Le second, dignitaire du chapitre, est présent jusqu'en 1510. Jacques de Castignolles est sans doute la figure la plus exceptionnelle: son origine, tant géographique que sociale, nous est inconnue; de toute évidence, ses relations avec Georges d'Amboise sont très intimes. Quant à Artus Fillon, il n'apparaît que tardivement dans la vie rouennaise mais sa figure n'en est pas moins marquante. Ses opinions en matière religieuse (il prône le retour à une pratique rigoureuse, insiste sur la valeur des sacrements, etc.) permettent de mieux cerner les idées de l'archevêque qu'il sert. De ces cinq personnages, quatre sont vicaires ou vicaires généraux; seul Jacques de Castignolles, pourtant pourvu d'autres fonctions à la cour archiépiscopale, ne l'est pas.

Georges d'Amboise et ses devoirs pastoraux. – Peu présent dans son diocèse, Georges d'Amboise a néanmois la réputation d'être un archevêque charitable; les aumônes qu'il distribue le prouvent. En 1506, son vicaire Artus Fillon tient en son nom un synode diocésain qui insiste sur la valeur des sacrements. Par ailleurs, Georges d'Amboise fait bénéficier ses fidèles d'indulgences et de jubilés, qu'il lui est plus facile qu'à d'autres d'obtenir en raison de sa position au sein de l'Église.

CHAPITRE III

L'ARCHEVÊQUE ET SON CHAPITRE

Les relations avec le chapitre. - Les rapports qu'entretiennent Georges d'Amboise et le chapitre Notre-Dame de Rouen prennent un tour particulier en raison de l'indépendance presque totale du second par rapport au premier. A première vue, les relations sont bonnes, comme semblent en témoigner les multiples cadeaux et attentions réciproques : de la part des chanoines, prières et oraisons, et de celle de l'archevêque, don d'une cloche, la « Georges d'Amboise », d'ornements destinés au trésor de la cathédrale... Par ailleurs, les chanoines entendent bien profiter de la faveur de Georges d'Amboise auprès de Louis XII et de sa position éminente au sein de l'Église : ils prient ainsi leur archevêque de demander au roi l'octroi d'un privilège sur le sel ou réclament du légat qu'il exerce ses facultés. Néanmoins, certaines tensions apparaissent lorsque les privilèges du chapitre sont en jeu. Par exemple, lorsque Georges d'Amboise, devenu cardinal, est sur le point d'effectuer son entrée solennelle à Rouen, une sourde opposition naît à la nouvelle qu'il sera revêtu de sa chape cardinalice et non de la capa nigra propre au chapitre de Rouen. La question se règle par un compromis. A l'inverse, le cardinal est parfois mécontent et le fait clairement savoir aux chanoines, ce qui les laisse penauds et désireux de mieux faire. L'irritation de Georges d'Amboise n'a jamais d'autre objet que les retards pris dans les constructions auxquelles il s'intéresse.

La marque officieuse: mise en place d'un réseau au sein du chapitre. — Georges d'Amboise utilise abondamment son droit de collation au chapitre. Il peut ainsi favoriser les clercs relevant de sa clientèle. Des membres de familles de notaires et secrétaires du roi sont reçus. Bien plus, des représentants de maisons 158 THÈSES 1996

plus prestigieuses obtiennent une prébende et un canonicat à Rouen par la grâce du principal ministre : en sont par exemple un frère de Florimond Robertet, celui du futur connétable de Montmorency et bien d'autres. Par ailleurs, Georges d'Amboise pratique un népotisme marqué : trois de ses neveux, un cousin et un parent par alliance sont reçus grâce à l'intervention de leur oncle. Ces chanoines ainsi reçus ne résident pas, et ce sont leurs procureurs, Jacques de Castignolles par exemple, qui agissent à leur place.

Cependant, l'archevêque de Rouen utilise son droit de collation pour faire entrer au chapitre un grand nombre de clercs normands, qu'il apprécie sans doute, et surtout ses plus proches collaborateurs, au rang desquels on compte Jacques de Castignolles et Artus Fillon. Il dispose ainsi de fidèles soutiens au sein du chapitre, organe qui échappe en théorie à son autorité. Cette « infiltration » lui est sans doute très utile, car, ses partisans atteignant très vite une forte proportion, les éventuels conflits sont ainsi désamorcés.

CHAPITRE IV

LE MÉCÉNAT DE L'ARCHEVÊQUE

Les fontaines rouennaises. – Désireux de faire construire une fontaine dans la cour de son manoir archiépiscopal de Rouen, Georges d'Amboise offre au conseil municipal de participer pour moitié aux frais entraînés par l'édification d'autres fontaines à l'intérieur de la ville. Elles contribuent au bien-être d'une cité dont les industries ont sans cesse besoin d'eau.

La cathédrale Notre-Dame. - C'est sous l'égide de Georges d'Amboise que la tour de Beurre de la cathédrale Notre-Dame est achevée et que la reconstruction du portail central est entreprise. Le chapitre se montre avare et inquiet mais l'archevêque sait à l'occasion imposer son opinion. La richesse décorative et l'innovation qui marquent cette construction doivent sans doute beaucoup au cardinal

Les résidences relevant de la mense archiépiscopale. – Plusieurs modifications dans le manoir archiépiscopal et dans le château de Gaillon sont entreprises à l'initiative de Georges d'Amboise. Il construit aussi le château de Vigny, méprisé des historiens de l'art pour son aspect peu novateur. Par ailleurs, il apporte un soin particulier à l'aménagement intérieur de ses résidences : les meubles, les tissus et la décoration sont somptueux. Quant aux livres, manuscrits ou imprimés, qu'il commande spécialement, de nombreux comptes montrent le luxe avec lequel ils sont réalisés.

Un archevêque éclairé? – On dispose de la liste des livres composant la bibliothèque de Georges d'Amboise. Une grande partie, récupérée par le prélat à la faveur des victoires françaises en Italie, provient de celle des rois de Naples. La composition de la bibliothèque montre que le cardinal est encore imprégné de culture médiévale : on relève par exemple de nombreuses gloses bibliques, des livres d'auteurs médiévaux comme Bède le Vénérable, etc. Cependant, la présence d'ouvrages modernes, notamment ceux de Lorenzo Valla, révèle un intérêt marqué pour les nouvelles tendances humanistes.

TROISIÈME PARTIE LE LÉGAT *A LATERE* (1501-1510)

CHAPITRE PREMIER

LES LÉGATIONS DE FRANCE

Accueil de la légation dans le royaume de France. – Pour qu'un légat exerce ses facultés dans le royaume de France, il doit obtenir des lettres patentes du roi l'y autorisant et les faire enregistrer, ainsi que ses bulles, par les parlements de Paris et de province. Dans le cas de Georges d'Amboise, les recherches montrent que les vérifications en 1501 et 1503 existent le plus souvent. Il faut toutefois noter les résistances en 1504 du parlement de Paris qui, lors de la seconde légation de France, rechigne à entériner les bulles papales qui mentionnent que Georges d'Amboise est nominé usque ad beneplacitum papae; vaine obstruction en définitive, puisque le roi en a raison.

On ne retrouve nulle trace des enregistrements, excepté celui d'une bulle au parlement de Bordeaux en 1501.

« Quasi de substantia Sedis apostolice » : nature de la légation. – Plus de soixante-dix bulles de facultés de Georges d'Amboise, jamais étudiées jusqu'ici, ont été retrouvées et analysées. Elles couvrent des domaines très variés : dispenses, bénéfices, réforme religieuse, pouvoirs liés à la justice, absolutions, permissions en matière de discipline, questions diverses.

Les honneurs rendus au légat. – Dans sa vie quotidienne, le légat est sans doute honoré comme son rang l'impose, mais ce n'est guère perceptible. L'étude de ses « joyeuses entrées », micux connues, et de ses funérailles prouve qu'il est traité presque à l'égal du roi. Ce respect témoigné à Georges d'Amboise est dû à sa position de légat, comme le montre la comparaison des entrées effectuées avant et après 1501.

CHAPITRE II

L'ŒUVRE DU LÉGAT DE FRANCE

Une activité délicate à définir. – Les papiers de Georges d'Amboise demeurent perdus à ce jour. De ce fait, il est impossible de dresser un tableau exact de l'activité du légat. La réforme menée sous son égide, et qui a déjà été abordée par de nombreux historiens, présente un intérêt tout particulier.

L'activité réformatrice de Georges d'Amboise. – Lorsque Georges d'Amboise devient légat en 1501, il entreprend très vite sa mission réformatrice. La réforme des Cordeliers et des Jacobins de Paris est restée célèbre mais elle ne doit pas laisser dans l'ombre d'autres initiatives du cardinal. L'œuvre du légat est encore mal connue, sans doute à cause de la difficulté des recherches, les sources étant extrêmement dispersées.

Un exemple : la réformation à Rouen. – A Rouen, Georges d'Amboise réforme en 1502 les couvents franciscain et dominicain. Pour le premier, il fait appel à des observants qui s'installent dans le couvent en chassant les anciens religieux. Quant au second, occupé lui aussi par des religieux réformés, il est finalement agrégé à la congrégation de Hollande (à l'origine d'un grand nombre de réformes).

CHAPITRE III

LA LÉGATION D'AVIGNON

Le Comtat Venaissin en 1503. – Le Comtat Venaissin est dominé par la ville d'Avignon, la cité papale qui se targue encore d'être une altera Roma. Julien Della Rovere, devenu Jules II depuis 1503, en a été le légat puis l'archevêque.

Georges d'Amboise à Avignon. – La bulle de facultés de Georges d'Amboise lui donne les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait Julien Della Roverc. Le ressort de la légation est celui du Comtat Venaissin, auquel s'ajoute une partie du Dauphiné, du Languedoc et de la Provence. Les relations de Georges d'Amboise et de Jules II sont de plus en plus tendues, à l'image de la dégradation des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège. Quelques affaires marquantes ponctuent ces rapports. L'une d'elles notamment concerne le neveu du légat que ce dernier a nommé, grâce à ses pouvoirs pontificaux, prévôt de l'église cathédrale d'Avignon. Le pape s'y oppose et le désaccord dure jusqu'à la mort de Georges d'Amboise.

Le choix des vice-légats. – Par sa bulle de facultés, Georges d'Amboise a le droit de déléguer son autorité à la personne de son choix. François-Guillaume de Clermont-Lodève (1504), Louis de Rochechouart (1504-1505) et François d'Estaing (1505-1510?) remplissent ce rôle. Les deux premiers sont neveux du légat et le troisième fait partie de sa clientèle. Deux autres ecclésiastiques, Angelo Leonini et Jean des Arzeliers, seraient aussi vice-légats, sans qu'on puisse clairement le prouver ou l'infirmer. Le doute est néanmoins très fort en ce qui concerne Jean des Arzeliers.

Les bulles de facultés de Louis de Rochechouart et de François d'Estaing. – Seules ont été retrouvées les deux bulles de facultés de Louis de Rochechouart et de François d'Estaing octroyées par Georges d'Amboise. Elles font d'eux les lieutenants du légat, recteurs du Comtat Venaissin et gouverneurs d'Avignon. L'appellation qu'on leur donne de vice-légats est donc impropre ; elle est cependant utilisée par commodité.

La gestion d'Avignon et du Comtat Venaissin. – La gestion d'Avignon et du Comtat Venaissin relève des gouverneurs recteurs, qui remplissent avec conscience leur charge. Ils nomment viguiers, bayles et capitaines, et exercent leur fonction judiciaire.

L'activité des vice-légats. – L'activité des vice-légats, c'est-à-dire des détenteurs effectifs de l'autorité religieuse, est difficile à cerner et on n'en retrouve que peu de traces: quelques mentions de bulles et quelques suppliques, qui ne permettent pas d'en dresser une synthèse. On dispose cependant d'un document peu commun: l'acte de réforme du chapitre collégial de Saint-Didier d'Avignon par François d'Estaing en 1508. La comparaison des statuts de 1508 avec ceux du

XIV° et du XV° siècle montre que le vice-légat n'a rien apporté de neuf ; il s'agit bien d'une *reformatio*, comprise comme l'élimination des déviances apportées par le temps et partant comme un retour fidèle au passé.

CONCLUSION

L'étude de l'apogée de la carrière ecclésiastique de Georges d'Amboise est une approche fragmentaire du personnage. Elle montre quelques aspects de la puissance du cardinal, laisse entrevoir son incroyable richesse et dévoile en partie son réseau de relations. Archevêque de Rouen constamment absent mais entouré de collaborateurs actifs et efficaces, légat a latere aux facultés nombreuses, Georges d'Amboise donne à ses contemporains l'image d'une puissance extrême.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Aveu et dénombrement de l'archevêque de Rouen (1501). – Bulles de facultés dans le royaume de France (1501). – Bulle de facultés à Avignon et dans le Comtat Venaissin (1503). – Balade a la louenge de monsieur le legat, par André de La Vigne. – Inscriptions funéraires. – Une fiction historique du XIX siècle : Georges d'Amboise, par Alexandre de Lavergne.

ANNEXES

Chronologie simplifiée. – Généalogies. – Listes des vicaires généraux, des suffragants de l'archevêque de Rouen et des officiers de la cour archiépiscopale; des dignitaires du chapitre. – Graphiques et tableaux des recettes et des dépenses de l'archevêque de Rouen (1494-1509). – L'exercice des facultés du légat a latere : liste des bulles connues (originaux et mentions).

ILLUSTRATIONS

Cartes de la péninsule italienne, de la Normandie, du Cointat Venaissin. – Plan de Rouen. – Portraits de Georges d'Amboise. – Sceaux de Georges d'Amboise et de Louis de Rochechouart. – Les châteaux de Vigny et de Gaillon. – La cathédrale de Rouen. – Le tombeau des cardinaux d'Amboise.

